

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-8/+8)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement, qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants - 1 pose d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe <p>Ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint administratif - 1 poste d'agent de maîtrise - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 2 postes d'adjoint technique - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint d'animation <p>Ces postes sont à temps complet</p>

II. Adaptations liées aux avancements de grade (-1/+1)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires, des avancements de grade ont été proposés, considérant que les agents, outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement et répondent aux règles des lignes directrices de gestion. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes au 1^{er} novembre 2021 :

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint technique <p>Ce poste est à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe <p>Ce poste est à temps complet</p>

III. Adaptations liées aux détachements pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne (-6/+1)

Un agent peut être nommé animateur territorial par la voie de la promotion interne. Ses missions correspondant à ce poste, il convient de créer un poste d'animateur. Le poste de détachement de l'agent sera supprimé à l'issue de sa période de stage si elle est probante.

Suite à la titularisation d'agents, précédemment nommés stagiaires sur un nouveau grade, les postes d'origine peuvent désormais être supprimés.

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'adjoint technique - 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe <p>Ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'animateur territorial <p>Ce poste est à temps complet</p>

IV. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services de la Ville (-1/+2)

Dans le cadre du développement du service Vie scolaire, il est proposé de supprimer un poste de rédacteur et de créer un poste d'attaché.

Au service de la Petite enfance, il est proposé de créer un poste de médecin hors classe afin de pérenniser le poste de médecin en multi-accueils, pourvu jusqu'à présent par des personnes payées à la vacation.

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur <p>Ce poste est à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'attaché <p>Ce poste est à temps complet</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de médecin hors classe <p>Ce poste est à temps non complet, à raison de 48,14 % d'un temps complet (774 heures par an)</p>

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 16 postes et à en créer 12. Ces créations et suppressions doivent être effectuées au 1^{er} novembre 2021.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} juillet 2021	Au 1 ^{er} novembre 2021
Ville	437,96 (dont 7 détachés pour stage)	433,44 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	17	17
TOTAL :	454,96	450,44

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2021 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.

N.B. : plusieurs suppressions et créations se compensent entre elles, donc la délibération ne reprend que les suppressions et créations finales.